

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 18

A l'alinéa 2 , substituer aux mots :

« l'offre de crédit renouvelable »,

les mots :

« cette offre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.